



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1338  
25 July 2019

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1237<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1237 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1338**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE**  
**L'OSCE DE 2019**

(Tirana (Albanie), 24 et 25 octobre 2019)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1337 du 25 juillet 2019 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2019, qui doit se tenir à Tirana (Albanie) les 24 et 25 octobre 2019,

Décide de consacrer la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2019 au thème « Vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen : réalisations, défis et possibilités futures pour le Partenariat » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence tels qu'ils figurent dans l'annexe.

## **ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2019 SUR LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU GROUPE DE CONTACT MÉDITERRANÉEN : RÉALISATIONS, DÉFIS ET POSSIBILITÉS FUTURES POUR LE PARTENARIAT**

Tirana (Albanie), 24 et 25 octobre 2019

### **I. Ordre du jour indicatif**

#### **Introduction**

Les ministres des affaires étrangères de l'OSCE ont réaffirmé à Milan l'importance et la valeur du Partenariat méditerranéen de l'OSCE. Ils ont déclaré que, depuis la Réunion ministérielle tenue à Bâle en 2014, le lien entre la sécurité dans l'espace de l'OSCE et la sécurité dans la région méditerranéenne n'a fait que gagner en importance, tout comme la coopération entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens, eu égard en particulier à la diversité croissante des défis et des opportunités qui trouvent leur origine dans la région méditerranéenne et au-delà.

Les ministres des affaires étrangères ont en outre appelé à renforcer l'engagement dans la promotion d'une approche commune pour s'attaquer aux défis, dont beaucoup revêtent un caractère transnational et transdimensionnel, et pour saisir les opportunités qui se font jour, dans un esprit de partenariat, de coopération et d'appropriation véritables.

Dans ces conditions, la Conférence méditerranéenne de 2019 étudiera les moyens de renforcer encore notre sécurité commune dans la région méditerranéenne à travers le dialogue et la coopération sur les sujets d'intérêt et de préoccupation communs. Dans ce contexte, la conférence adoptera une approche transdimensionnelle conforme au concept de sécurité globale de l'OSCE en mettant l'accent sur les questions énumérées dans la Déclaration sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne adoptée par le Conseil ministériel à Milan (MC.DOC/4/18) et correspondant aux priorités recensées pour les travaux du Groupe de contact méditerranéen sous la présidence albanaise en 2019.

La Conférence comportera une séance politique de haut niveau, qui permettra de procéder à un vaste débat politique, puis trois séances de travail, au cours desquelles les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pourront examiner les possibilités de coopération et échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant la façon de s'attaquer aux défis communs.

La Conférence offrira une plateforme pour examiner comment transformer le niveau d'engagement actuel en un dialogue renforcé et orienté vers l'action avec les partenaires

méditerranéens pour la coopération et assurer la continuité et la pérennité des réalisations du Partenariat, ainsi qu'il est demandé dans la Déclaration de Milan.

**Jeudi 24 octobre 2019**

8 h 30 – 9 heures	Inscription des participants
9 heures – 9 h 30	Observations liminaires
9 h 30 – 10 heures	Pause café
10 heures – 12 h 30	Segment politique : Vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen : réalisations, défis et possibilités futures pour le Partenariat
12 h 45	Séance photo
13 h 30 – 14 h 30	Déjeuner offert par l'OSCE
14 h 30 – 16 heures	Séance I : Efforts conjoints pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduit au terrorisme – bonne pratiques, défis et voie à suivre
16 heures – 16 h 30	Pause café
16 h 30 – 18 heures	Séance II : Promotion de la participation et de l'engagement de la jeunesse en vue de renforcer le dialogue et la coopération dans la région méditerranéenne
19 h 30 – 21 h 30	Diner officiel offert par l'Albanie

**Vendredi 25 octobre 2019**

10 heures – midi	Séance III : Jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée – le rôle de la connectivité, du numérique, du développement durable et de la croissance économique dans le renforcement de la sécurité commune dans la région méditerranéenne
Midi – 12 h 30	Observations finales
12 h 30 – 14 heures	Déjeuner de clôture offert par l'Albanie

## II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaïda, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatique-ionienne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour l'Europe centrale, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation Internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasiennne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée.

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer.

### **III. Modalités d'organisation**

La Conférence débutera à 9 heures le premier jour et s'achèvera à 14 heures le second.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour complément d'examen.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2019 se tiendra en anglais et en français. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).